

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 690

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 10

À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« à laquelle »,

les mots :

« . Il lui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.